



Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants

Exercice financier se terminant le 30 avril 2024

Ce rapport est publié en conformité avec la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*. Il explique les mesures prises par Le Groupe Harnois inc. et ses filiales (« Harnois ») au cours de l'exercice financier complété le 30 avril 2024 afin de lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Le travail forcé et le recours au travail des enfants sont des violations des droits de l'homme fondamentaux qui n'ont pas leur place dans notre entreprise ou notre chaîne d'approvisionnement. Empêcher de tels abus est un enjeu complexe et global qui nécessite du temps. Le Groupe Harnois inc. s'engage à jouer son rôle dans l'élimination de l'esclavage moderne et le recours au travail des enfants.

À propos de nous

La mission d'Harnois est de fournir efficacement des sources d'énergie, des produits de spécialité ainsi que des services de qualité par une expérience d'achat conviviale. Notre vision est d'être l'un des fournisseurs de référence au Canada, dans tous nos secteurs d'activités. Par ses activités de distributeur, fabricant et de détaillant, elle exploite ou approvisionne un réseau de plus de 400 stations-service Harnois, Pétro-T et Esso au Québec, en Ontario et dans les maritimes en plus de fournir des services de distribution résidentielle et commerciale de diesel, mazout, propane, carburant d'aviation et de produits spécialisés tels les fluides d'échappement diesel, les liquides lave-glace, les antigels, les solvants et les lubrifiants.

Harnois possède également une station multiénergie offrant des installations pour le ravitaillement de voitures à hydrogène ainsi qu'un réseau de 16 bornes de recharge électriques.

Harnois opère un réseau de magasins de proximité principalement sous les enseignes Proxi et Proxi-Extra comportant une offre alimentaire variée ainsi que divers produits de spécialité.

Harnois emploie plus de 1400 personnes à travers son réseau, tant dans ses bureaux de Saint-Thomas et Joliette que dans ses stations-services, son réseau de distribution et ses 22 bureaux régionaux.

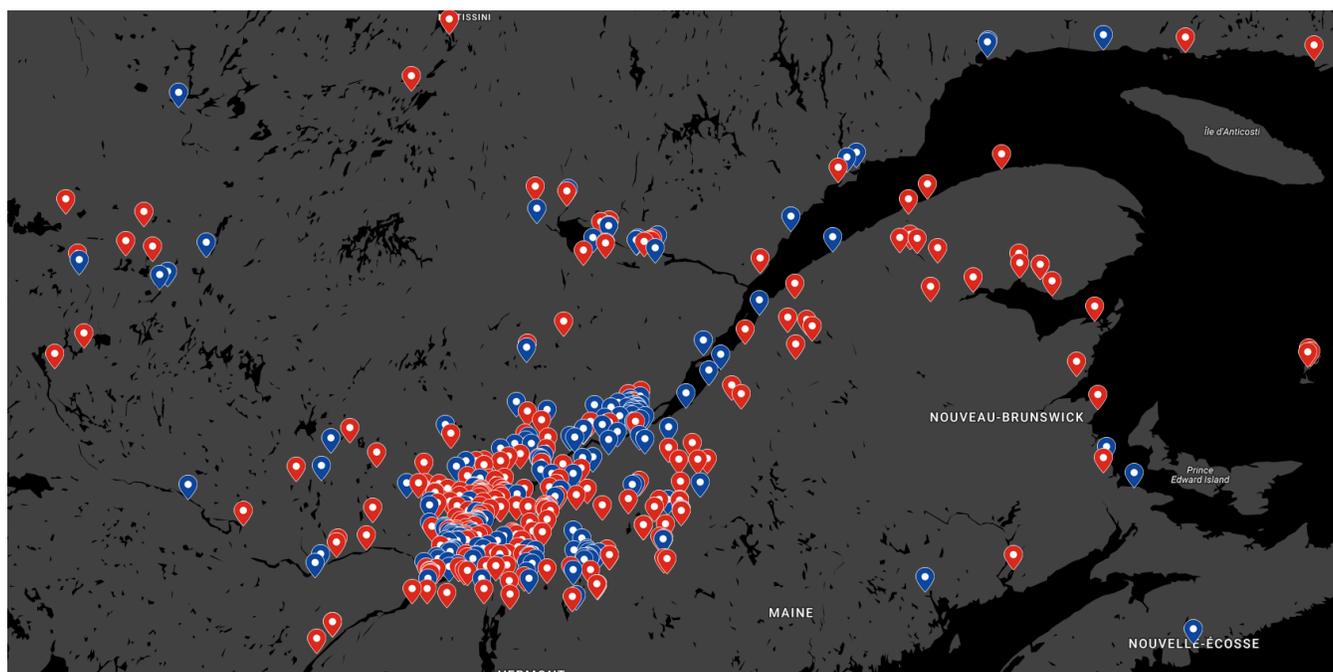
Le Groupe Harnois inc. est régi par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et son siège social est situé au 80, route 158, St-Thomas (Québec) J0K 3L0.

Le Groupe Harnois inc. est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'entremise de ses filiales et entités affiliées. Le tableau suivant présente les filiales couvertes par le présent rapport et la juridiction sous laquelle ces dernières sont constituées :

Filiales	Juridiction
Harnois Énergies inc.	Québec
Transport LGH inc.	Québec
9049-1135 Québec inc.	Québec
Harnois Groupe Immobilier inc.	Québec

Harnois exerce ses activités principalement au Québec, mais aussi en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

La carte ci-bas illustre le positionnement des stations-service opérées ou approvisionnées par Harnois :



Notre chaîne d'approvisionnement

Nous avons des milliers de fournisseurs directs et indirects qui cultivent, produisent et transportent des matières premières et des produits finis dans les chaînes d'approvisionnement à travers le monde. Ces fournisseurs se retrouvent dans tous les secteurs d'activités et vont de petits producteurs locaux à de grands producteurs mondiaux. Nous travaillons également avec plusieurs fournisseurs de service afin d'assurer le bon déroulement de l'ensemble de nos activités.

Grâce à l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, Harnois distribue plus de 3,1 milliards de litres de carburants, de lubrifiants et de produits complémentaires annuellement.

Pour le carburant vendu dans nos stations-service, nos fournisseurs directs sont Imperial Oil Limited et Valero Energy. Les produits Mobil que nous vendons en magasin et distribuons proviennent également Imperial Oil Limited. Harnois s'approvisionne également chez Empire Company Ltd. pour son offre alimentaire dans les magasins de

l'enseigne Proxi et Proxi Extra ainsi que chez plusieurs producteurs locaux qui viennent compléter l'offre alimentaire en magasin.

Importations

Nous importons plusieurs produits chaque année, principalement des additifs, colorants, fluides et

Travail forcé et travail des enfants

Nos politiques et procédures

Pour le moment, Harnois n'a pas adopté de politique ou de procédure visant spécifiquement le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Toutefois, en lien avec l'adoption au Québec de la *Loi sur l'encadrement du travail des enfants*, Harnois a adopté une politique sur le travail étudiant prévoyant les modalités suivant lesquelles les étudiants et étudiantes peuvent exercer un emploi chez Harnois afin de respecter les conditions pour favoriser une bonne conciliation études-travail. Suivant cette politique, Harnois s'engage à :

- Ne pas demander à un jeune d'effectuer un travail qui dépasse ses capacités ou qui risque de compromettre ses études ou nuire à sa santé ou son développement physique ou moral;
- Ne pas faire travailler un jeune qui a l'obligation de fréquentation scolaire pendant les heures de classe;
- Ne pas faire travailler durant un quart de nuit un jeune qui fréquente l'école, ce qui inclut de s'assurer que le jeune est en mesure d'être à la maison entre 23h et 6h le lendemain;
- Faire preuve de souplesse dans les horaires de travail pendant les périodes de fin d'étape et d'examen, la planification des horaires de travail devant se faire en tenant compte du calendrier scolaire afin de ne pas compromettre le temps que

équipements liés aux carburants et produits spécialisés. Ces importations proviennent des États-Unis et représentent plus d'un million de litres.

les jeunes doivent accorder aux études et aux travaux scolaires; et

- Valoriser les études et encourager l'effort et la persévérance.

Formation des employés

Pour le moment, Harnois n'a pas mis en place de formation visant spécifiquement le travail forcé et/ou le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Évaluation des risques

Pour le moment, Harnois n'a pas mis en place de processus d'évaluation des risques visant en particulier les risques de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Diligence raisonnable

Pour le moment, Harnois n'a pas de processus établi de diligence raisonnable afin de s'assurer que ses fournisseurs directs et indirects n'ont pas recours au travail forcé et au travail des enfants.

Remédiation

Jusqu'à maintenant, Harnois n'a pas pris de mesure de remédiation en lien avec le travail forcé ou le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Attestation

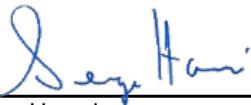
Ce rapport a été approuvé conformément à l'alinéa 11(4)(a) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* par le conseil d'administration de Le Groupe Harnois inc. pour Le Groupe Harnois inc., Harnois Énergies inc., Transport LGH inc., Harnois Groupe Immobilier inc. et 9049-1135 Québec inc.

Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Je fais l'attestation ci-dessus en ma qualité d'administrateur du conseil d'administration de Le Groupe Harnois inc., pour et au nom du conseil d'administration de Le Groupe Harnois inc.

J'ai le pouvoir de lier les entités suivantes :

- Le Groupe Harnois inc.
- Harnois Énergies inc.
- Transport LGH inc.
- Harnois Groupe Immobilier inc.
- 9049-1135 Québec inc.



Serge Harnois

Administrateur et Président et directeur-général

10 mai 2024



Report on forced labour and child labour

Financial year ended April 30, 2024

This report is published in compliance with the *Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act*. It explains the measures put in place by Le Groupe Harnois inc. and its subsidiaries ("Harnois") during the financial year ended April 30, 2024 to fight against forced labour and child labour throughout its supply chain.

Forced labour and child labour are violations of fundamental human rights which have no place in our company or our supply chain. Stopping these abuses is a complex and global matter requiring time. Le Groupe Harnois inc. commits to play its part to eliminate force labour and child labour.

About us

Harnois' mission is to efficiently provide sources of energy, specialty products and quality services with a distinguished customer experience. Our vision is to be a leading supplier in Canada in all our business sectors. Through its distributing, manufacturing and retailing activities, it operates a network of more than 400 Harnois, Pétro-T and Esso gas stations in Québec, Ontario and the Atlantic provinces in addition to providing residential and commercial distribution services for diesel, heating oil, propane, aviation fuel and specialty products such as diesel exhaust fluids, windshield washer fluids, antifreeze, solvents and lubricants.

Harnois also owns a multi-energy station offering facilities for the refuelling of hydrogen-powered cars as well as a network of 16 electrical charging stations.

Harnois operates a network of neighborhood stores mainly under the Proxi and Proxi-Extra banners, with a varied range of food products as well as various specialty products.

Le Groupe Harnois inc. is governed by the *Business Corporations Act* (Québec) and its head office is located at 80, route 158, St-Thomas (Québec) J0K 3L0.

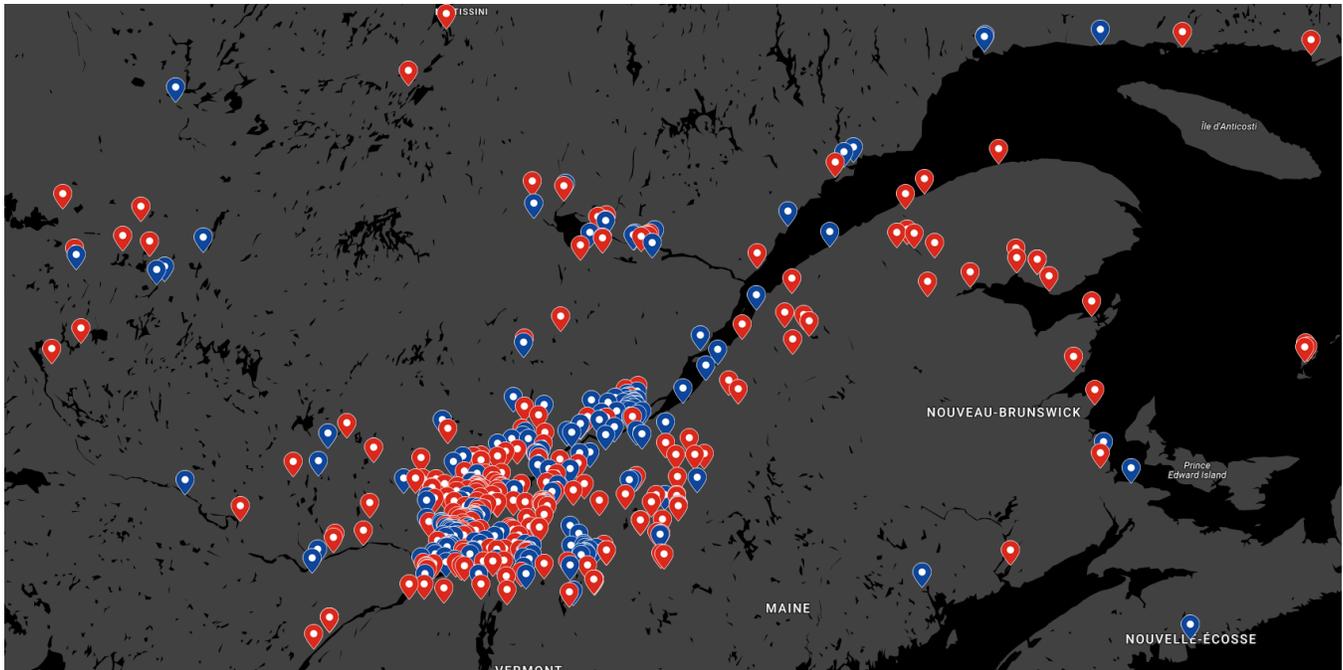
Harnois employs more than 1,400 people across its network, from its offices in Saint-Thomas and Joliette to its service stations, distribution network and 22 regional offices.

Le Groupe Harnois inc. is a holding company which carries out its business through its subsidiaries and affiliated entities. The following table lists the subsidiaries covered by this report and the jurisdiction under which they are incorporated:

Subsidiaries	Jurisdiction
Harnois Énergies inc.	Québec
Transport LGH inc.	Québec
9049-1135 Québec inc.	Québec
Harnois Groupe Immobilier inc.	Québec

Harnois operates mainly in Quebec, but also in Ontario, New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, Newfoundland and Labrador, Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia.

The map below shows the location of service stations operated or supplied by Harnois:



Our supply chain

We have thousands of direct and indirect suppliers who grow, produce and transport raw materials and finished products in supply chains around the world. These suppliers can be found in all sectors of activity, and range from small local producers to large global manufacturers. We also work with a number of service providers to ensure the smooth running of all our activities.

Through its entire supply chain, Harnois distributes over 3.1 billion liters of fuels, lubricants and complementary products annually.

For fuel sold at our service stations, our direct suppliers are Imperial Oil Limited and Valero Energy. The Mobil products

we sell in-store and distribute are also sourced from Imperial Oil Limited. Harnois also sources its food products for Proxi and Proxi Extra stores from Empire Company Ltd., as well as from a number of local producers who complement the in-store food offering.

Imports

We import several products every year, mainly additives, colorants, fluids and equipment related to fuels and specialty products. These imports come from the United States and represent over one million liters.

Forced labour and child labour

Our policies and procedures

At this moment, Harnois has not adopted a policy or procedure specifically addressing the use of forced labor and/or child labor in its supply chain.

However, in connection with the adoption in Quebec of the *Act respecting the regulation of child labour*, Harnois has adopted a policy on student employment that sets out the terms and conditions under which students may be employed by Harnois in order to respect the conditions that promote a good school-work balance. In accordance with this policy, Harnois undertakes to:

- Not ask a young person to perform work that exceeds his or her abilities or that could compromise his or her studies or harm his or her health or physical or moral development;
- Not make a young person who is obliged to attend school work during school hours;
- Not make a young person who is attending school work a night shift, which includes ensuring that the young person is able to be home between 11 p.m. and 6 a.m. the next day;
- Flexibility in work schedules during end-of-term and exam periods, with work schedule planning, taking into account the school calendar so as not to compromise the time young people need to devote to studies and schoolwork; and
- Valuing studies and encouraging effort and perseverance.

Employee training

As of now, Harnois has not implemented any training specifically targeting forced labor and/or child labor in its supply chain.

Risk assessment

As of now, Harnois has not implemented a risk assessment process specifically targeting the risks of forced labor and child labor in its supply chain.

Due diligence

At this time, Harnois does not have an established due diligence process to ensure that its direct and indirect suppliers do not use forced or child labor.

Remediation

To date, Harnois has not taken any remedial action in relation to forced or child labor in its supply chain.

Attestation

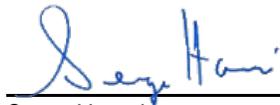
This report was approved pursuant to subparagraph 11(4)(a) of the *Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act* by the board of directors of Le Groupe Harnois inc. for and on behalf of Le Groupe Harnois inc., Harnois Énergies inc., Transport LGH inc., Harnois Groupe Immobilier inc. and 9049-1135 Québec inc.

In accordance with the *Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act*, and in particular section 11 thereof, I attest that I have reviewed the information contained in this report for the entity or entities listed above. Based on my knowledge, and having exercised reasonable diligence, I attest that the information in this report is true, accurate and complete in all material respects, for the purposes of the *Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act*, for the reporting year listed above,

I make the above attestation in my capacity as director of the board of directors of Le Groupe Harnois inc. for an on behalf of the board of Le Groupe Harnois inc.

I have the authority to bind the following entities:

- Le Groupe Harnois inc.
- Harnois Énergies inc.
- Transport LGH inc.
- Harnois Groupe Immobilier inc.
- 9049-1135 Québec inc.



Serge Harnois
Director and Chief Executive Officer
May 10, 2024